

**MAIRIE DE COTTÉVRARD**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 25 mai 2021- Séance n°3**

*L'an deux mil vingt et un, vingt-cinq mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Cottévrard, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de monsieur Fabrice GAMELIN, Maire.*

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Pierre ALEXANDRE, Colette ANCELLE, Yves BOSVAL, Baptiste JULY, Catherine COLLET, Gaëlle DELESTRE, Fabrice GAMELIN, Corinne NOEL et Charles ROUSSIGNOL

**Étaient excusés :** Madame Séverine CARON et Monsieur Franck ERNST

Date de Convocation: 18/05/2021

Date d'affichage : 20/05/2021

Nbre de Conseillers : En exercice : 11

Présents : 9

Excusés : 2

Madame Corinne NOEL est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h30.

**Après lecture du compte-rendu de la réunion du 26 mars 2021, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.**

### **Délibération 2021/022**

#### **Mise à jour du tableau des emplois suite à un avancement de grade**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 18h.
- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 18h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2021, chapitre 012.

### **Délibération 2021/023**

#### **Amortissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le code général des collectivités territoriales énumère à l'article L.2321-2 les dépenses obligatoires, parmi lesquelles figurent les amortissements.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, les comptes 203 (frais d'étude), 204 (subventions d'équipement versées), 21531 (réseaux d'adduction d'eau), 21532 (réseaux d'assainissement) et 21534 (réseaux d'électrification) doivent faire l'objet d'un amortissement obligatoire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer des durées d'amortissement uniquement pour les amortissements obligatoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les durées d'amortissement de la façon suivante :

- compte 203 : frais d'étude	5 ans
- compte 204 : subventions d'équipement versées	
pour des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
pour des bâtiments ou des installations	20 ans
- compte 21531 : réseaux d'adduction d'eau	15 ans
- compte 21532 : réseaux d'assainissement	20 ans
- compte 21534 : réseaux d'électrification	15 ans

## Délibération 2021/024

### Décision modificative n° 1 du budget Commune

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise les virements de crédits suivants, sur le budget de la Commune :

Section de Fonctionnement	dépense	chapitre 042	compte 6811	+ 7 741.20 €
Section de Fonctionnement	dépense	chapitre 023		- 7 741.20 €
Section d'Investissement	recette	chapitre 021		- 7 741.20 €
Section d'Investissement	recette	chapitre 040	compte 28051	- 528.20 €
Section d'Investissement	recette	chapitre 040	compte 281568	+ 53.18 €
Section d'Investissement	recette	chapitre 040	compte 28041582	+ 60.00 €
Section d'Investissement	recette	chapitre 040	compte 281534	+ 7 325.06 €
Section d'Investissement	recette	chapitre 040	compte 28188	+ 831.16 €
Section d'Investissement	recette	chapitre 041	compte 2031	+ 840.00 €
Section d'Investissement	dépense	chapitre 041	compte 21312	+ 840.00 €
Section de fonctionnement	recette	ligne 002		- 143.09 €
Section de fonctionnement	dépense	chapitre 011	compte 615221	- 143.09 €
Section de fonctionnement	dépense	042	compte 6817	- 5 000.00 €
Section de fonctionnement	dépense	chapitre 68	compte 6817	+ 5 000.00 €

## Délibération 2021/025

### Décision modificative n° 1 du budget SPAC

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise les virements de crédits suivants, sur le budget SPAC :

Section d'Investissement	recette	ligne 001		+ 0.21 €
Section d'Investissement	dépense	chapitre 23	compte 2315	+ 0.21 €
Section de fonctionnement	dépense	042	compte 6817	- 2 500.00 €
Section de fonctionnement	dépense	chapitre 68	compte 6817	+ 2 500.00 €

## Délibération 2021/026

### Reprise du lotissement « Les Aubépinés »

Le conseil municipal de Cottévrard,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du 4 juillet 2013 relative à la reprise de la voirie de la rue des Aubépinés,

Vu la délibération du 2 décembre 2013 relative à la rétrocession de la réserve incendie de la rue des Aubépinés,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil Communautaire le 12 avril 2021 relatif à l'intégration de la voie privée dite « lotissement les Aubépinés » dans le domaine public de la commune,  
Après en avoir délibéré à 7 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal accepte de procéder à la reprise du lotissement des Aubépinés.

## **Délibération 2021/027**

### **Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Saint-Valery-en-Caux**

Vu la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valery-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,

Vu la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valery-en-Caux,

Vu la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

Considérant que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,

Considérant que la consultation de la CDCI n'est pas requise,

Considérant que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,

Considérant que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,

Considérant que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,

Considérant qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre,

Considérant que la commune sera membre de la CLÉ 5.

Il est proposé :

- soit d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux,
- soit de refuser l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et ACCEPTE d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux

## **Délibération 2021/028**

### **Approbation du transfert de la compétence « mobilité » à la CCICV**

Le conseil municipal de Cottévrard,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu les statuts de la communauté de communes Inter Caux Vexin,

Vu l'article L. 1231-1-1 du code des transports,

Vu la délibération 2021-03-22-003 de la CCICV en date du 22 mars 2021,

Vu l'article L.5211-17 du CGCT précisant les règles de transfert des compétences par délibérations concordantes de la Communauté de Communes et des communes adhérentes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- accepte le transfert de la compétence « Mobilité » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- précise que la présente délibération sera notifiée au Préfet du Département et au Président de la Communauté Inter Caux Vexin ;

### **QUESTIONS DIVERSES**

Manifestations :

Fête des mères et présentation du conseil municipal : vendredi 25 juin 2021

Réunion publique « sécurité routière » : vendredi 17 septembre 2021

Foire à tout organisée par le CAC : dimanche 4 juillet 2021

Tenue des bureaux de vote aux élections régionales et départementales

Dimanche 20 juin 2021

Bureau n°1 :

08h00 – 10h00	Lucette GAMELIN	Fabrice GAMELIN	Graziella GAMELIN
10h00 – 12h00	Corinne NOEL		Guillaume NOEL
12h00 – 14h00	Franck ou Natalie ERNST		Baptiste JULY
14h00 – 16h00	Colette ANCELLE		Graziella BERGERE
16h00 – 18h00	Fabrice GAMELIN		Karine ANCELIN
Dépouillement		Fabrice GAMELIN	Pierre ALEXANDRE
Scrutateurs	Colette ANCELLE	Graziella BERGERE	Karine ANCELIN

Bureau n°2 :

08h00 – 10h00	Séverine CARON	Pierre Alexandre	Sylvie LEROY
10h00 – 12h00	Gaëlle DELESTRE		Julian DELESTRE
12h00 – 14h00			Isabelle TESI
14h00 – 16h00	Catherine COLLET		Ingrid BERGERE
16h00 – 18h00	Catherine COLLET		Gilles COLLET
Dépouillement	Catherine COLLET	Fabrice GAMELIN	Gaëlle DELESTRE
Scrutateurs			

Dimanche 27 juin 2021

Bureau n°1 :

08h00 – 10h00	Lucette GAMELIN	Fabrice GAMELIN	Graziella GAMELIN
10h00 – 12h00	Corinne NOEL		Guillaume NOEL
12h00 – 14h00	Franck ERNST		Baptiste JULY
14h00 – 16h00	Colette ANCELLE		Nadia ADAM
16h00 – 18h00	Fabrice GAMELIN		Céline BAZIRE
Dépouillement	Charles ROUSSIGNOL	Fabrice GAMELIN	Pierre ALEXANDRE
Scrutateurs	Colette ANCELLE	Graziella BERGERE	Corinne NOEL

Bureau n° 2

08h00 – 10h00	Séverine CARON	Pierre ALEXANDRE	Sylvie LEROY
10h00 – 12h00	Gaëlle DELESTRE		Julian DELESTRE
12h00 – 14h00	Yves BOSVAL		Isabelle BOSVAL
14h00 – 16h00	Charles ROUSSIGNOL		Graziella BERGERE
16h00 – 18h00	Catherine COLLET		Christine ALEXANDRE
Dépouillement	Catherine COLLET	Fabrice GAMELIN	Gaëlle DELESTRE
Scrutateurs			

Afin de trouver des personnes susceptibles de tenir le bureau et trouver des scrutateurs, Monsieur le Maire propose de convier les membres du Comité d'Animation de Cottévrard puis les électeurs riverains.

Urbanisme :

Suite à la réunion de la commission urbanisme de la CCICV le 6 mai 2021, Madame COLLET présente les différents projets du PLUi proposés par les services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

Dépôt de gerbe de fleurs pour les inhumations :

Monsieur le Maire propose d'offrir une gerbe de fleurs pour les enterrements des résidents et/ou propriétaires de Cottévrard, ce qu'accepte le Conseil.

Voirie :

La Direction des Routes souhaite transférer la voirie, située Hameau de Grosmesnil, à la commune. Monsieur le Maire ne donnera pas un avis favorable à cette reprise avant que la Direction des Routes réalise des travaux sur la voirie pour la remettre en état.

Reprise du lotissement « Saint Hubert » : Le Président de l'ASL a demandé un rendez-vous pour une reprise éventuelle du lotissement. Monsieur le Maire rappelle qu'il reste un lot à vendre. Après renseignements pris auprès du responsable voirie de la CCICV ; Monsieur le Maire propose, une fois la reprise de lotissement des aubépines terminée, que le Conseil délibère sur la reprise de ce lotissement.

RPQS Eau et Assainissement :

Monsieur le Maire présente le devis établi par le SIDESA pour la création et la publication des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services pour l'eau et l'Assainissement Collectif et précise que ces rapports sont obligatoires.

Projet d'acquisition immobilière :

Suite à la visite d'un bien, une demande auprès d'une autre agence notariale a été faite afin d'obtenir une seconde estimation ; les services des domaines n'étant pas habilités pour les estimations inférieures à 180 000 €. Un diagnostic « mérule » a été demandé avant de faire une offre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 30.

<b>Nom</b>	<b>Abs/Pst/Exc/Pouvoir</b>	<b>Signature</b>
<i>M. Pierre ALEXANDRE</i>	<i>Présent</i>	
<i>Mme Colette ANCELLE</i>	<i>Présente</i>	

<i>M. Yves BOSVAL</i>	<i>Présent</i>	
<i>M. Baptiste JULY</i>	<i>Présent</i>	
<i>Mme Séverine CARON</i>	<i>Excusée</i>	
<i>Mme Catherine COLLET</i>	<i>Présente</i>	
<i>Mme Gaëlle DELESTRE</i>	<i>Présente</i>	
<i>M. Franck ERNST</i>	<i>Excusé</i>	
<i>M. Fabrice GAMELIN</i>	<i>Présent</i>	
<i>Mme Corinne NOEL</i>	<i>Présente</i>	
<i>M. Charles ROUSSIGNOL</i>	<i>Présent</i>	